

BULLETIN DE DON

A remplir et à envoyer à la Fondation de l'Académie de Chirurgie
sous égide de la Fondation de l'Académie de Médecine

☒ 16 rue Bonaparte - 75006 Paris | fac@fam.fr



La Fondation de l'Académie de Chirurgie s'est fixée pour objectif de développer des actions visant à promouvoir l'excellence de la chirurgie française, former les chirurgiens tout au long de leur carrière en France et à l'étranger, favoriser les liens entre les chirurgiens, le monde de la santé et le grand public, sensibiliser les jeunes, susciter des vocations, démocratiser la chirurgie. Elle souhaite également favoriser le retour de l'Académie Nationale de Chirurgie dans ses locaux dans le théâtre d'anatomie Saint-Côme, 5 rue de l'école de Médecine à Paris, à côté du couvent des Cordeliers.

En effectuant un don en faveur de la Fondation de l'Académie de Chirurgie, vous serez associé durablement à la promotion et au rayonnement de l'excellence de la chirurgie française en France et à travers le monde.

Je fais un don de _____ € pour soutenir les actions de la Fondation de l'Académie de Chirurgie et plus particulièrement le projet (ne rien cocher si affectation globale à l'ensemble des activités) :

Formation chirurgie essentielle

Mardi de la Chirurgie

Sensibilisation des jeunes

Saint-Côme

Je souhaite que ce don soit consenti : _____ à titre personnel _____ au titre de mon entreprise

Nom : _____ Prénom : _____

Entreprise : _____ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Adresse électronique : _____

J'effectue mon versement par : _____
à l'ordre de la FAC / FAM

_____ virement libellé «don FAC»
IBAN FR76 3056 8199 2600 0298 6380 393
BIC CMCIFRPP

Signature

Vous êtes une entreprise

Tout don versé à la FAC vous offre une réduction d'impôt sur les sociétés égale à 60 % de votre don, dans la limite de 0,5 % de votre chiffre d'affaires ou du plafond de 20 000 €*.

Vous êtes un particulier

Tout don versé à la FAC vous offre une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de votre don, dans la limite de 20% de votre revenu imposable*.

Vous pouvez également faire un don déductible de 75% de votre IFI dans la limite de 50 000 €.

* Excédent reportable sur les 5 exercices suivants.

La FAM respecte le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018 en remplacement de la directive européenne de 1995 sur la protection des données à caractère personnel. Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier pour la gestion de votre don et conservées 3 ans. Au-delà de cette durée, elles peuvent être conservées sous forme d'archives. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement à la FAM et à la FAC. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant : fac@fam.fr